



Obligation alimentaire, qui paie ?

Par **kiki49**, le **14/09/2008** à **07:26**

Bonjour, rnrnla mère de mon mari va être placée en maison de retraite médicalisée. rnsachant qu'elle a de faibles revenus, qu'elle n'a que 2 enfants dont un qui ne travaille pas, nous nous demandons qui va payer le restant dû ? rnrnNous travaillons avec des revenus corrects, nous avons 2 enfants à charge dont un étudiant avec logement. rnrnNous ne sommes pas forcément en bon terme avec la famille. rnrnL'autre enfant a une modeste pension d'invalidité et deux enfants qui ne sont plus à charge mais dont une qui a 4 enfants et préfère vivre des alloc. rnrnEst-ce à nous de payer la totalité de la somme qui manquera ? rnrnQui sera considéré comme obligé alimentaire ? rnrnSachant qu'il y a quelques années mes beaux parents ont touché une somme de 45000€ environ à la suite d'un accident de voiture et qu'ils ont tout dépensé en futilité pour le côté de la famille qui ne travaille pas. rnrnPouvons nous faire valoir que nous ne devons pas être tenu responsable financièrement de la situation actuelle alors qu'elle avait de quoi préserver une bonne partie de l'avenir. rnrnbref, pouvez vous nous renseigner ? merci

Par **Marion2**, le **14/09/2008** à **09:40**

Vous êtes tenus à une obligation alimentaire. rnrnC'est le juge qui décidera, selon les revenus de chacun des enfants, le montant de leur contribution.